

Clisson Sèvre et Maine Agglomération



15 rue des Malifestes
44 190 CLISSON
02 40 54 75 15
accueil@clissonsevremaine.fr

Au 1er Janvier 2017, la Communauté de communes de la Vallée de Clisson a fusionné avec la Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine pour former la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglomération.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace communautaire

- SCOT et schéma de secteur (actuellement en cours de révision)
- PLU, documents d'urbanisme et carte communale
- ZAC : Création et réalisation de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code

Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPETENCES OPTIONNELLES

Equilibre social de l'habitat

- PLH
- Politique de logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur Logement d'IC
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action en faveur logement personnes défavorisées
- Patrimoine bâti communautaire mis à disposition : Construction, gestion des locaux de service et d'habitation des gendarmeries affectées au territoire communautaire. Construction, gestion des locaux de service et d'habitation des trésoreries affectées au territoire communautaire.
- Droit de préemption urbain
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations contrats de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

OBSERVATIONS

Clisson Sèvre et Maine Agglomération a arrêté le Programme Local de l'Habitat en décembre 2019.

Il a été approuvé définitivement en septembre 2021.

Les premières actions du PLH ont débuter au dernier trimestre 2021.